



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**SAINT-POURÇAIN
SIOULE LIMAGNE**

comcom-ccspsl.fr  

COMMUNE DE CHARROUX

AVIS DU MAIRE

REPONSE A ADRESSER A :

Communauté de Communes
Saint-Pourçain Sioule Limagne
Service Urbanisme
29 Rue Marcellin Berthelot – BP 56
03500 Saint-Pourçain sur Sioule
Tél. : 04.70.90.67.65
Standard : 04.70.47.67.20

OBJET : Avis sollicité sur : Permis de construire
P.J.: 1 exemplaire du dossier

Demande de : URBA 440

Dossier N° : PC 003 062 23 A0003
Déposé le : 27/07/2023

Adresse de la construction :
LES BASSATES
03140 CHARROUX

Parcelle : 62 D 210, 62 D 211, 62 D 212, 62 D 213

Adresse du demandeur :
URBA 440

75 Allée Wilhelm Roentgen
34961 MONTPELLIER

J'ai l'honneur de vous transmettre pour avis un
exemplaire du dossier cité ci-dessus.

La décision doit être notifiée avant le 27/10/2023

Situation du terrain :

Zone du document d'urbanisme : Ns

Le terrain est-il situé à proximité de bâtiments
agricoles : OUI / NON, distance :

Le terrain est-il situé dans un lotissement de moins de 10
ans: OUI / NON,
Nom du lotissement :

Taux de la taxe d'aménagement : 5 %

Les constructions peuvent-elles être desservies par un
réseau contre l'incendie ? OUI / NON

Eaux usées / Eaux Pluviales :

Le projet:

- est desservi par un réseau unitaire
- est desservi par un réseau séparatif
- n'est pas desservi par un réseau public
- nécessite un dispositif d'ANC
- est desservi par un réseau d'eaux pluviales uniquement

Le réseau d'eaux pluviales est-il suffisant pour le projet :

OUI / NON - Diamètre :

Le réseau d'eaux usées est-il suffisant pour le projet :

OUI / NON - Diamètre :

Remarques :

Voirie :

- ✓ Terrain situé en agglomération : OUI / NON
- ✓ Nature de la voie (~~voie communale~~, route départementale, chemin rural) : Chemin de Senat à Charroux et Chemin des Rosiers.
- ✓ La voirie présente-t-elle des caractéristiques suffisantes ?
OUI / NON
Caractéristiques principales de la voie (largeur chaussée, nature revêtement, ...) :
- ✓ L'accès présente-t-il des risques ? OUI / NON

Remarques :

AVIS : FAVORABLE / DEFAVORABLE

Observations sur le projet : Sous réserve du strict respect des
prescriptions de la Z.P.P.A.U.P

Date : 31/07/2023

Signature : Le Maire,

Jacques GILIBERT

